



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER, SITUÉE AU 430, RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : madame et messieurs les conseillers Kévin Maurice maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Alain Giroux représentant du canton de Gore, Pierre Thauvette maire du village de Grenville, Thomas Arnold maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Gabrielle Parr mairesse du canton de Harrington, Bernard Bigras-Denis maire de la ville de Lachute, Howard Sauvé maire de la municipalité de Mille-Isles, Stephen Matthews maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Jason Morrison maire du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Monsieur Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier et madame Estelle Bédard, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, assistent également à la séance.

---

**24-11-320                    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-25-24 CONCERNANT LA RÉPARTITION  
DES DÉPENSES QUOTES-PARTS, AFFÉRENTES À L'EXERCICE FINANCIER 2025 DE LA  
MRC D'ARGENTEUIL, POUR LES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil tenue le 9 octobre 2024, avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné par madame la conseillère Gabrielle Parr;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues par la loi ont été suivies, notamment par le dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du 9 octobre 2024 et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture en public;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gabrielle Parr, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte le règlement numéro 44-25-24 concernant la répartition des dépenses quotes-parts, afférentes à l'exercice financier 2025 de la MRC d'Argenteuil, pour ses municipalités constituantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme  
sujette à ratification

ce 2 décembre 2024

Éric Pelletier  
Directeur général et greffier-trésorier